

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 30 mars 2018

Présents :

ALVES PIRES Alcino	DELPEYROUX Pierre	MARMION Chantal
BELRHITI Catherine	DENANTE Pascale	MARTINEZ Francisco
BOBILLIER Jean-Paul	DIDIER Francis	MECHAIN Georges
BOULET Philippe	GAUTIER Christine	PONTABRI Pierrette
BOUZRAR Maryvonne	GOUTTENOIRE Corinne	ROMAN Franco
BUI XUAN Yves	ITIER Roger (arrivé à 17h45)	SEVE Patrice
CHEREAU Franck	LAUFFENBURGER Patrick	VENET Gilles
DALLERAC Francis	LAURENCE Bernardina	

Membre de droit : CHARRE Dominique (DTN).

Absents Excusés :

ALLIAN Anne Lise
BENHAMOU Éric
CHEVALIER Michel
DUMONT Gamra
HERNANDEZ José
METTLER Denis
ORTEGA Raphaël
PERONNET Dominique

Absents Non excusés :

PUVELAND Hervé

Le Président ouvre la séance à 17h05.

M. ALVES PIRES Alcino précise que s'il le souhaite M. ITIER pourra commenter la lettre qu'il a fait parvenir aux membres du Conseil d'Administration.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 novembre 2017.

2- ALLOCUTION DU PRESIDENT

Le Président détaille l'avancée des travaux au siège de la fédération. Ils devraient être achevés à la fin du mois d'avril 2018.

60 000 € ont été imputés en fonds propres pour l'achat et 150 000 € ont fait l'objet d'un emprunt bancaire.

Le crédit de 150 000 € ne sera pas dépassé. La valeur du m2 est de 5500 €. La fédération a augmenté son patrimoine rue Barbès de 60m2.

Ainsi, a été créée une salle polyvalente qui servira notamment pour réaliser des photos ou vidéo pour la communication.

Lors de la précédente réunion des présidents de ligue, un tour de table avait été fait au sujet des subventions. Il était nettement apparu une coupure des subventions de la part du CNDS. Ainsi, les subventions ont été divisées par deux ou par trois selon les régions.

Tous les présidents de fédérations sont préoccupés par cette problématique.

Denis MASSEGLIA, président du CNOSEF a envoyé un courrier à Mme la ministre des sports, Laura FLESSEL lui demandant d'intervenir auprès du CNDS pour défendre les intérêts du mouvement sportif. Le président regrette toutefois que les organes déconcentrés des fédérations ne soient pas nommés. La lettre évoque surtout les clubs et structures déconcentrées du CNOSEF. Or, en réalité les clubs font peu de demande de subvention auprès du CNDS car les dossiers sont complexes.

Ce courrier est en adéquation avec les inquiétudes des présidents de région.

Il convient d'ores et déjà de trouver des solutions pour pallier à cette baisse de subventions. Les entrées payantes aux manifestations peuvent constituer une piste à étudier. Cette opportunité doit être débattue lors du colloque des présidents à Montpellier qui est le lieu adapté à ces questions puis être votée en Assemblée générale fédérale.

Afin d'assurer une continuité dans la vision de la situation des organes déconcentrés, la question sera de nouveau évoquée lors de la prochaine réunion des présidents de Ligue du 15 janvier 2018 et lors de la réunion des présidents de ZID qui se déroulera le 2 juin 2018 à 10h à la fédération.

Cette lettre sera transmise à tous les membres du CA ainsi qu'aux organes déconcentrés.

Le Président conclut cette intervention en rappelant qu'une politique de gestion des coûts doit être menée.

Il revient ensuite sur la baisse des licences.

La fédération observe une baisse de 3 691 licences dont 1725 concernant les licences wushu. Dans les autres grands groupes de styles le nombre de licences reste équilibré.

3- PRESENTATION DES BUDGETS RECTIFIES

M. BOULET, le trésorier, prend la parole pour présenter le comparatif du budget prévisionnel et du réalisé à ce jour pour la saison 2017/2018.

Le budget a été corrigé et réajusté.

Le point est fait sur les 4 secteurs. La situation est identique à celle de la saison dernière à la même période. Une grande vigilance est nécessaire jusqu'à la fin de la saison.

Le regroupement de certaines compétitions à Villebon permettra de réduire des frais.

4- INTERVENTION DU DTN

- Relations avec le Ministère :
 - Les concours :

Un nouveau concours de professeur de sport option « Karaté » a été ouvert. Deux candidats, Lionel NARDY et Cecil BOULESNANE se présentent.

Les concours ouverts au Ministère des Sports seront à présent prioritairement orientés sur l'encadrement du Haut Niveau.

- La convention d'objectifs :

La convention d'objectif est désormais scindée en deux thèmes selon les orientations du Ministère des sports : le sport de haut niveau et le développement.

Le projet de développement de la Fédération a été présenté et validé par le Ministère des Sports.

Les objectifs édictés par la Ministre des Sports ont été appliqués à la Fédération de Karaté.

De nombreuses formations sont prévues, notamment pour le karaté santé, le karaté en milieu carcéral, etc.

Le montant de la convention d'objectif de 2017 a été reconduit hormis la part de la subvention relative à la détection des jeunes.

Cette subvention ne tient pas compte du fait que le karaté devient un sport olympique. Or, la préparation de l'olympisme implique 180 000 euros de frais supplémentaires pour les déplacements des sportifs de Haut niveau pour les Open internationaux.

Les résultats des convention d'objectifs seront exposés lors du prochain Conseil d'Administration.

- Haut niveau :

- Ranking : le point ;

L'élaboration d'un calendrier de l'activité des Equipes de France au plus haut niveau est prévu. Pour Tokyo, seuls 8 athlètes pourront être qualifiés. Pour être sélectionnés, les français devront compter parmi les 8 meilleurs mondiaux.

La WKF a établi une ranking, selective pour les JO. Il s'agit d'un classement de la WKF par catégorie qui permet d'observer la position de chacun des français.

Une belle densité de françaises se trouve dans les finalistes (8 premières de la ranking).

Pour les hommes, dans la catégorie - 67 kilos, deux français sont très bien placés.

Même si les français sont bien placés, ce classement n'augure pas encore de la place finale car le chemin est encore long.

- Championnat d'Europe : sélections ;

Les compétitions par équipe ne figurent pas au programme des JO. Le classement étant individuel, certains des athlètes bien placés dans la ranking list, ne seront pas intégrés dans la composition de l'équipe de France pour les championnats d'Europe. Il est nécessaire de les protéger des risques d'accident qui compromettraient leur classement et leur sélection aux JO. La sélection du directeur des équipes de France pour la prochaine compétition à Novi Sad est arrêtée mais des incertitudes subsistent encore.

- Développement :

- Disciplines associées :

Cette saison est riche en évènements :

Concernant le Krav Maga : un nouveau format de compétition verra le jour en juin. Il s'agira d'une nouvelle compétition par équipes. Elles seront évaluées sur leurs techniques de défense.

Concernant le trophée des AMV : il s'est bien déroulé.

Un trophée technique des AMV et un Open de Paris des AMV sera créé.

Concernant les AMV : le DTN souligne que la compétition à Clermont Ferrand a été un réel succès.

Concernant le Kali Eskrima : Une forte participation au stage a été observée.

Concernant le Wushu : le DTN remercie les présidents de ligues pour la forte participation aux championnats. Des cadres vont être nommés assurer les fonctions d'entraîneurs nationaux.

Concernant le Body Karaté: une réflexion au niveau national a été engagée. Elle a été fructueuse et a permis de proposer une modification du contenu de la formation et du règlement des compétitions. L'idée de la mise en place d'une coupe de France Body karaté (2 prestations : une technique et une artistique avec des finales) a été concrétisée. Il indique que cette coupe s'est déroulée dans une superbe ambiance.

La communication fédérale est assez soutenue sur les disciplines associées. Les inscriptions en ligne sont presque généralisées.

- Formation ;

La 2^{ème} session du CQP à Eaubonne a été une réussite avec une forte participation. Cette formation est en prise complète avec le projet fédéral. 45 candidats sont inscrits à la prochaine session de CQP.

- o Brevet Professionnel :

La fédération attend la validation de ce Brevet professionnel. Un avis favorable à l'unanimité a déjà été rendu par la commission paritaire. 3 des 4 étapes nécessaires à la validation de ce brevet professionnel ont déjà été franchies. Il s'agira d'un brevet professionnel Karaté, Wushu et Disciplines associées.

- o Formations continues ;

Un calendrier des formations continues sera établi. Une formation pour le Baby Karaté est prévue. Récemment, une formation continue Karaté Santé a été créée sous la houlette de Jean-Marc Descôtes.

L'usage du karaté se diversifie.

Le DTN salue l'action de Laurence Fischer auprès de la Maison des femmes de Seine-Saint-Denis.

- Tutelle des organes déconcentrés :

Un point est réalisé sur les Conventions d'objectif des organes déconcentrés. Concernant la constitution des équipes techniques, celles des ligues régionales sont complètes et 9 équipes techniques de ZID ont été créées.

La semaine précédente, la direction technique a rencontré l'équipe technique des Hauts de France. Cette réunion a été enrichissante.

Le DTN salue l'action de Gilles Cherdieu et se félicite de la collaboration fructueuse avec Raymond Ravassaud.

- Karaté mix - Karaté Jutsu :

Le règlement des grades a été arrêté. Pour le karaté Jutsu, le règlement des compétitions a été modifié.

Le DTN rappelle qu'il convient de communiquer sur la complémentarité et assurer une concurrence saine entre ces disciplines.

Mme DENANTE souhaite savoir quelle est l'ambition de la fédération pour la mise en place du brevet professionnel.

Le DTN indique que la fédération souhaite sa mise en place dès septembre 2018.

5- ADOPTION REGLEMENT MEDICAL

Le projet de règlement médical est présenté au Conseil d'Administration.

Le président attire l'attention sur la composition de la commission ainsi que sur les dispositions relatives à la séparation des fonctions. Les postes ne sont pas cumulables.

Il a été jugé préférable d'intégrer les spécificités médicales dans les règlements de chaque discipline. Ces règlements sont plus malléables.

Il souligne le fait que ce règlement peut être modifié par la commission médicale puis validé par le CA.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le règlement médical.

6- SITUATION DU COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Lors de sa précédente réunion, le Conseil d'Administration a validé la composition du Comité d'Ethique et de Déontologie et adopté la charte afférente.

Depuis le précédent CA, M. PAGES a démissionné, il est proposé qu'il soit remplacé par M. LAMARQUE.

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité cette proposition.

La fédération a proposé au Comité d'éthique de voter afin de proposer l'un d'eux à la présidence. Suite à ce vote, les membres du Comité d'éthique et de Déontologie proposent le général pour la présidence de ce comité. .

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la composition du Comité d'Ethique et de Déontologie et élit M. PAULUS Olivier en tant que président du Comité.

7- ORGANISATION DES ELECTIONS DU COMITE NATIONAL DE WUSHU

Les élections des représentants des clubs wushu se déroulent actuellement au sein des ligues régionales et sont en cours. Elles ont débuté mi-mars et devraient prendre fin en avril.

A la suite des élections des représentants des clubs wushu, une assemblée générale du comité national de Wushu sera convoquée mi-juin pour élire un comité de direction et un président.

8- PRIX DU CQP VAE

Il est proposé d'augmenter le prix de la validation par acquis d'expérience (VAE) du CQP. Cette augmentation de 250 € à 550 € est proportionnelle à celle du prix du CQP afin d'assurer une certaine cohérence.

Le DTN ajoute que le CQP atteste d'un réel référentiel de compétences.

Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité en faveur d'une augmentation de 300 € du prix du CQP VAE.

M. DALLERAC souhaite connaître la date à laquelle ce montant sera applicable.

Le DTN rappelle que cette modalité est soumise au vote en Assemblée Générale. Dès lors, ce tarif sera applicable après son adoption par l'Assemblée générale.

9- AFFAIRE CONTENTIEUSE FEKAMT/ ROMANO / KAMGA

La Président revient sur l'origine de cette affaire.

Il explique que M. KAMGA, M. ROMANO et la FEKAMT se prévalent de grades qui n'ont pas été délivrés par une CSDGE compétente.

Les différents recours sont donc exposés par le président.

Le Bureau Exécutif de la FFKDA privilégie une action au civil en référé contre la FEKAMT sur le fondement d'un manquement à l'article L.212-5 du code du sport.

La FFKDA a souhaité proposer à la Conférence des Arts Martiaux de s'associer à cette action. La Fédération Française de Judo et Disciplines associées, l'Union des fédérations d'Aïkido et la Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées s'associent donc à la FFKDA pour cette action.

M. BOBILLIER souhaite rappeler que dix ans auparavant, une action correctionnelle avait été engagée pour les mêmes motifs. Toutefois, l'action n'avait pas abouti car la FFKDA n'avait pas la délégation pour le Krav Maga, or les grades délivrés relevaient de cette discipline.

M. DALLERAC évoque le cas d'une affiche de stage qui faisait état de grades AMV non délivrés par la CSDGE compétente. Il souhaite savoir ce qu'il est possible de faire pour ce cas d'espèce. Il convient de conserver ces affiches et photos pour étayer le dossier mais le terme AMV est très générique.

10- SITUATION AU NIVEAU DE LA LIGUE REGIONALE PACA

Les membres du Comité Directeur de la Ligue Régionale Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) ont tous démissionné.

Une Assemblée Générale Elective s'est déroulée le 13 janvier 2017 à l'issue de laquelle M. BELFIORE a été élu président.

Concernant la ZID Côte d'azur, l'assemblée générale élective a été tenue en février et celle pour valider les comptes en mars.

11- SITUATION AU NIVEAU DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE

Une réunion avec les clubs a été organisée à Balma pour leur présenter la possibilité de constituer un nouveau comité départemental.

L'ancien comité départemental existe toujours en tant qu'association mais n'est plus reconnu par la Fédération. Deux membres du comité directeur n'ont pas voulu démissionner. Dès lors, une nouvelle association doit être créée.

L'Assemblée générale constitutive et élective est fixée au 10 juin 2018.

12- QUESTION DIVERSES

M. DALLERAC demande s'il est possible pour la fédération d'anticiper la vente des passeports. M. MAIRESSE, responsable financier de la Fédération répond que la fédération est à l'abri d'un risque de pénurie de passeports pour l'année entière.

Il est demandé si un réapprovisionnement des tenues d'arbitrage était prévu.

M. MAIRESSE répond qu'un changement de fournisseur est en cours car le précédent avait des délais de livraison trop longs.

Mme. GOUTTENOIRE évoque le cas d'un club du Languedoc-Roussillon dont l'enseignant de body karaté est partie. Sa remplaçante ne dispose d'aucune certification. La ligue n'a pas de référent et il n'est prévue de formation en body karaté cette saison. Cette personne peut-elle se présenter à une formation body karaté dans une autre ligue ?

Une autorisation exceptionnelle d'enseigner peut lui être envoyée dans l'attente d'une formation body karaté organisée par la ligue.

M. DALLERAC soulève la problématique des communautés de communes. En l'espèce, Une communauté de commune constituée autour des départements 77 et 91 souhaite aider financièrement le karaté. Cette communauté ne correspond pas aux territoires géographiques de la fédération. Il souhaite connaître les conséquences financières de cette problématique. Le DTN rappelle que les collectivités territoriales sont indépendantes dans leurs choix. Il conviendrait donc que les deux comités départementaux et la communauté de commune se rencontrent afin de tenter d'obtenir une décision favorable et satisfaisante pour tous.

M. DALLERAC souhaite savoir si une minute de silence est prévue lors des championnats de dimanche ?

M. DIDIER répond que cette minute de silence peut être prévue.

M. BUI XUAN ajoute qu'une minute de silence a été observée lors des compétitions le week-end précédent et que cette initiative a été fortement appréciée.

Il est demandé si le tarif du certificat de Body karaté (3 jours) nouvelle formule est connu.

Il est répondu que le tarif reste à étudier et que la proposition sera votée à la prochaine AG

M. MECHAIN dresse le bilan des AMV :

Le Week end dernier s'est déroulé le championnat de France à Clermont. Avec la présence de 200 compétiteurs, cette manifestation a été une belle réussite.

La Marseillaise a été chantée et un hommage a été rendu aux victimes des tragédies récentes. Auront prochainement lieu les championnats de France de vo tu do, ceux des AMV ainsi que la coupe de France enfants AMVT/ Vovinam à Villebon.

Le 2 juin 2018 aura lieu le stage national AMV. Le précédent avait été un succès.

Il évoque ensuite la mise en place des Trophées techniques internet. Chaque club peut envoyer une vidéo pour présenter sa discipline. Une fois les vidéos réceptionnées, un jury de juges nationaux se réunira et visionnera l'ensemble des prestations avant d'établir un classement par catégorie d'âge et de genre.

Les AMV et notamment le format des compétitions est en train d'être réorganisé. Il est prévu de réduire les podiums pour le VoVinam.

Il y a une volonté d'améliorer la communication entre les clubs et les structures déconcentrées.

Le DTN intervient en précisant que de temps à autre des salles se libèrent. Celles-ci pourraient servir pour des manifestations de ce style.

Yves BUI XUAN fait le point sur les licences. Tous les ans, un inventaire des clubs actifs qui n'ont pas de licences au 1er février est dressé.

Il signale que le courrier de relance envoyé dans les clubs sans licences a donné les résultats suivants :

480 clubs n'ont pas de licences au 1 février.

170 clubs ont pris des licences suite à cette relance.

Un courrier et une liste sera envoyée aux présidents de département pour qu'ils contactent ces clubs afin d'établir un dialogue et connaître les raisons de cette situation.

Ils devront ensuite transmettre un rapport à la fédération.

M. DALLERAC indique que certains clubs ont arrêté ou se sont regroupés.

M. DELPEYROUX suggère que, dans le cas particulier d'un club qui crée une seconde association afin de ne pas licencier tous les membres, il est possible d'informer les mairies concernées afin de signaler qu'un des clubs n'est pas affilié à la fédération.

M. MARTINEZ souhaite savoir quelle est la marche à suivre concernant les clubs qui passent de 200 licences à 5 en l'espace d'une saison.

M. DIDIER rappelle que s'il est établi que le club ne licencie pas tous les adhérents, le comité départemental doit tout d'abord essayer de gérer ce problème à l'amiable et en dernier recours demander l'intervention du service juridique de la Fédération.

Aucune autre question diverse n'étant formulée, la réunion du conseil d'administration se termine à 19h25.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Alcino ALVES PIRES